



VIII^{EME} CONGRES DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

Lyon, 14-16 septembre 2005

TABLE RONDE

*

LE POLITIQUE ET LA DYNAMIQUE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

*

Appel à communications

A l'origine de cet appel à communications, une conviction et un paradoxe.

La conviction — partagée depuis longtemps par la communauté académique européenne et nord-américaine, qui commence simplement à trouver écho chez nous — est que le domaine des relations professionnelles est emblématique de l'évolution plus générale des formes de la régulation politique.

La gestion des relations de travail et des protections sociales attachées au statut de l'emploi — le coeur des enjeux autour desquels se sont constitués les systèmes de relations professionnelles en Europe occidentale à la fin du XIX^{ème} siècle — a en effet suscité l'émergence d'un type particulier de gouverne politique, qui reconnaît et encourage l'existence d'un ordre institutionnel distinct de celui organisé par la démocratie représentative.

Or cette sphère de « démocratie sociale » repose sur des principes d'agencement des pouvoirs dont le caractère précurseur apparaît clairement lorsqu'on en rapporte les principaux traits à ceux par lesquels la littérature décrit aujourd'hui la gouverne politique « moderne » : reconnaissance d'une pluralité des sources de régulation, concurrence assumée, voire organisée, entre divers ordres normatifs, tendance à gouverner par le consentement ou le compromis plutôt que par la contrainte et la prescription... Ainsi que l'a souvent fait remarquer Jean-Daniel Reynaud, la particularité des relations professionnelles est que salariés et employeurs, dont les représentants sont investis d'un pouvoir normatif dans la négociation collective, peuvent se forger eux-mêmes leur propre loi mais souvent — faut-il le préciser — dans un cadre défini par le législateur. Or si l'on considère la teneur des débats savants sur les instruments de l'action publique contemporaine (le contrat, la négociation), la « gouvernance » ou la démocratie délibérative, cette tension entre l'exercice de l'autonomie collective et l'imposition hétéronome apparaît bien au coeur des transformations du politique et de ses logiques d'action.

Le paradoxe ressort de manière évidente au travers des controverses et des péripéties juridico-institutionnelles ouvertes en France par la crise du paritarisme et la « Refondation sociale », mais dont on trouve aussi des échos au niveau européen dans la reconnaissance du « dialogue social » comme source autonome du droit communautaire. Jamais depuis des décennies, la question de la participation des intérêts sociaux à la régulation politique n'a été posée avec autant d'acuité ; mais jamais sans doute des sciences sociales trop souvent enfermées dans leur carcan disciplinaire n'ont été aussi désarmées théoriquement pour produire l'intelligibilité des mutations en cours.

Du côté de la science politique, la tradition d'étude des groupes d'intérêt tend à réduire la spécificité des objets et des modalités d'institutionnalisation des relations entre les acteurs du rapport salarial et l'Etat. Faut-il voir ici la conséquence des conditions de la réception en France des travaux néo-corporatistes dans les années 1970 et 1980 ? Au-delà du champ des travaux dédiés au politique, l'enfermement disciplinaire — bien davantage que la simple division du travail — est en cause dans la faible reconnaissance des relations professionnelles dans le monde académique hexagonal (à la différence des pays anglo-saxons notamment, où leur étude forme une discipline en tant que telle, nourrie de multiples apports). A l'exception de la théorie de la régulation, les courants de *political economy* qui forment aujourd'hui le vecteur principal d'analyse des relations professionnelles au niveau international sont absents de la scène scientifique française.

Mais la structuration du champ scientifique dans ce domaine est aussi le symptôme de la fragilité persistante de la démocratie sociale dans l'ordre de la pratique politique. Car ce qui caractérise au fond le système français des relations professionnelles — plus sans doute que la division et la faiblesse de ses syndicats, la méfiance du patronat à l'égard de ses interlocuteurs et l'emprise de l'Etat — c'est bien l'incapacité de penser positivement, et donc d'organiser dans un cadre institutionnel stable, la participation des représentants du «Capital» et du «Travail» à l'exercice de la gouverne politique. Davantage que les discours rituels célébrant la nécessité de la démocratie sociale, les sciences du politique nous semblent pouvoir contribuer utilement à la réflexion sur les fondements et les conditions d'un renouvellement des formes d'articulation entre démocratie sociale et démocratie politique.

*
* *

Mettre à l'épreuve la conviction que la politique des relations professionnelles est source d'enseignements précurseurs pour décrire et comprendre les nouveaux cours de la régulation politique ; explorer les logiques, souvent ambiguës en France, du rapport du politique aux organes et institutions de la démocratie sociale : tel est le double fil conducteur proposé aux travaux invités autour de la table ronde. Aux côtés des approches de science politique, les contributions relevant de la sociologie — notamment de la sociologie du droit — ou de l'économie pourront couvrir un ou plusieurs des quatre axes thématiques suivants :

1 L'enracinement historique des systèmes de relations professionnelles et de leur rapport au politique

Les exercices de comparaison internationale portant sur la structuration des intérêts organisés et leur implication dans les politiques publiques ont souvent rendu les armes devant la spécificité du « cas français » : les grands index comparatifs de la littérature néo-corporatiste anglo-saxonne le traite généralement à part, quand ils ne l'ignore pas prudemment... Pourtant, ainsi qu'a pu le montrer notamment Colin Crouch, des analyses empiriques fines, rendant compte des processus historiques de différenciation de « modèles nationaux » de relations professionnelles, dans leur rapport au politique, sont à même de faire émerger la singularité de la situation française. L'institutionnalisation du « partenariat social », et ses déclinaisons nationales, pourrait constituer l'un des objets traités dans cet axe.

2 Les cadres théoriques revisités

A trop vouloir prendre des distances avec la première « vague » du néo-corporatisme — et avec des approches typologiques il est vrai peu opératoires au regard des caractéristiques des intérêts sociaux en France — n'a-t-on pas mésestimé les potentialités que recelait une lecture dynamique des mécanismes d'échange politique entre pouvoirs publics et intérêts sociaux organisés ? La revitalisation des études européennes sur les pactes sociaux et les différentes figures du *competitive corporatism* (M. Rhodes) depuis la fin des années 1990 contraste singulièrement avec la rareté des travaux français. A tout le moins, de nombreux enseignements restent à tirer de l'application des cadres théoriques revisités de la « politique des intérêts » au contexte national, *a fortiori* si elle s'insère dans une perspective comparative.

3 Politiques publiques et relations professionnelles : dépendances croisées

En dépit du sens commun libéral ou des tentations étatistes, les interactions entre les systèmes d'action publique et la sphère des relations professionnelles apparaissent de plus en plus fortes. Bien qu'elles voient leur place contestée par de nouveaux porteurs d'intérêts, les organisations représentatives du monde du travail sont toujours les partenaires obligés des pouvoirs publics pour de très nombreuses politiques, bien au-delà du champ travail-emploi-protection sociale (par exemple en matière de développement économique local). De nombreux travaux mériteraient d'être confrontés pour cerner le faisceau de dépendances croisées entre systèmes de relations professionnelles et politiques publiques : quel est l'impact des nouvelles logiques de l'action publique (décentralisation, partenariat, négociation...) sur les stratégies, les logiques d'action collective et les modalités d'organisation de la représentation des intérêts ? Quel est en retour le degré de dépendance de l'action publique — dans les objets qu'elle se donne, les « solutions » qu'elle promeut et ses modes opératoires — à l'égard des stratégies et des modes d'organisation des intérêts sociaux ?

4 Le « dialogue social » comme instrument d'une action publique négociée : quels objets, quelles garanties collectives, quels acteurs ?

La recherche d'une « bonne articulation » entre démocratie politique et démocratie sociale sert souvent de prétexte à une instrumentalisation du dialogue social dans l'action publique, en vue de conformer le produit de la négociation à une certaine « normalité » sociale et économique (cf. l'échange « RTT/flexibilité contre emploi » dans les lois « Aubry »). Le cas n'est pas isolé et peut renvoyer, de façon générale, à l'élargissement des fonctions de la négociation à des questions (l'emploi, l'égalité professionnelle, l'impact environnemental etc.) qui excèdent les termes traditionnels de la relation salariale. Ce mouvement est perceptible au travers d'un renouvellement des espaces de régulation pertinents (le territoire, le système productif local ou mondial...), des « porteurs d'intérêts » (au-delà du salarié, le consommateur), des types de droits et garanties collectives produits par la négociation et des outils de normalisation. Des travaux à visées plutôt empiriques portant sur des thèmes, des espaces et des acteurs récemment institués dans le dialogue social, à l'échelle nationale ou européenne, seront ici particulièrement appréciés.

*
* *

Les propositions doivent être transmises par e-mail aux trois organisateurs au plus tard le **15 octobre 2004** : elles devront en deux ou trois pages exposer de manière explicite l'objet, l'argumentation développée et la nature des matériaux utilisés. Les auteurs sélectionnés seront informés au plus tard le **15 novembre 2004** et devront remettre une première version du texte complet de leur communication au plus tard le **15 avril 2005** (pour des raisons liées à l'édition d'un CR-ROM de l'ensemble des textes présentés au congrès).

Les communications pourront être présentées et rédigées en anglais ou en français. Dans la perspective d'une publication rapide d'une sélection des textes présentés sous forme d'ouvrage collectif, priorité sera

donnée aux travaux contribuant de manière cohérente à nourrir la problématique proposée.

Laurent Duclos (lduclos@plan.gouv.fr)

Guy Groux (guy.groux@sciences-po.fr)

Olivier Mériaux (olivier.meriaux@iep.upmf-grenoble.fr)